

Extrait du registre des délibérations
De la Communauté d'Agglomération d'EPINAL

Séance du 1^{er} avril 2019

Nombre de Membres

Afférents à l'EPCI	En exercice	Qui ont délibéré
123	123	105

L'an deux mil dix neuf
et le premier avril
à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Communautaire légalement
convoqué, s'est réuni au Centre des Congrès, 7 avenue de Saint-Dié à
Epinal, sous la présidence de Monsieur Michel HEINRICH, Président,

Date de la convocation

26.03.2019

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, R. Alémani, P. Eymard, Y. Villemin, D. Momon, JL. Martinet, H. Vouaux, M. Fournier, F. Dulot, JC. Moretton, P. Raffel, G. Colin, F. Drevet, P. Hauller, N. Braun, JC. Cravoisy, P. Larrière, J. Marot, E. Garion, R. Habrant, D. Andrès, J. Aubry, MJ. Balthazard-Fremiot, JP. Bazin, JP. Bégel, A. Ben Omrane, MO. Beurné, M. Bisson, Y. Bombarde, J. Brunet, R. Canteri, P. Casadevall, JL. Chaudy, M. Claudel, R. Clément, S. Cossin, E. Courtois, A. Courtois-Paulus, N. Daguey, J. Demange, C. Deschaseaux, G. Dubois, M. Emeraux, T. Euriat, G. Eymann, M. Ferry, A. Fève, D. Fimbry, G. François, T. Gaillot, A. Gamet, F. Garcia, JM. Georges, A. Gornet, M. Grandjean, J. Grasser, A. Huc, B. Huguenin, G. Jeandel-Jeanpierre, O. Jeandin, JP. Jeannot, B. Jourdain, C. Leroy, P. Leroy, C. Lhuillier, JN. Lombard, A. Mangin, C. Michel, JM. Michel, JP. Moinaux, B. Morel, P. Noël, C. Pierrat, B. Pourchet, A. Rafiki, L. Rayeur-Klein, A. Rebrassier, JM. Remy, P. Renaud, PJ. Robinot, V. Salvador, G. Schneider, MC. Serieys, E. Sivadon, C. Souvay, JL. Thiéry, C. Vauzelle, P. Vilmar, R. Voiry.

Excusés : Mesdames et Messieurs V. Marcot (pouvoir à Monsieur P. Eymard), P. Soltys, P. Nardin (pouvoir à Monsieur D. Andrès), P. Deau (pouvoir à Monsieur JC. Moretton), E. Del Génini (pouvoir à Monsieur J. Grasser), MC. Abel (pouvoir à Monsieur JP. Moinaux), M. Balland (pouvoir à Monsieur D. Momon), O. Baraban, C. Petit (pouvoir à Monsieur G. Eymann), A. Blosse (pouvoir à Monsieur E. Garion), C. Bonnaventure (pouvoir à Madame A. Courtois-Paulus), F. Chevalley (pouvoir à Monsieur JP. Jeannot), F. Claudon, R. Colin, A. Denninger-Arnoux, F. Diot (pouvoir à Monsieur Y. Bombarde), F. Fleury, A. Gambrelle (suppléé par Monsieur P. Renaud), B. Gille (pouvoir à Monsieur A. Ben Omrane), J. Hamann (suppléé par Monsieur F. Garcia), G. Huguenin (suppléé par Monsieur G. François), N. Huguenin (suppléée par Monsieur C. Lhuillier), D. Lagarde (suppléé par Monsieur V. Salvador), L. Bernard, J. Mahieu (pouvoir à Monsieur R. Clément), D. Mathieu (pouvoir à Monsieur P. Larrière), D. Midon (suppléé par Monsieur JP. Bégel), S. Muller (pouvoir à Monsieur JC. Cravoisy), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), A. Pierre (suppléé par Monsieur M. Claudel), N. Trouy (suppléé par Monsieur A. Mangin), S. Viry (pouvoir à Monsieur M. Heinrich), C. Vuillemard (suppléé par Monsieur M. Emeraux).

Absents : Mesdames et Messieurs B. Aubry, C. Balland, M. Dumontier, MC. Finot, E. Jacoté, D. Micard, D. Perrin, JP. Poirot, R. Roger, MC. Thiébaud, J. Thomas.

Objet : Institution d'une Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC) et d'une « PFAC assimilée domestique »

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Communautaire,

Entendu le rapport de Monsieur Gérard COLIN, Vice-Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1331-7-1 du Code de la santé publique,

Vu l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la régie assainissement du 7 mars 2019,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Eau et Assainissement du 7 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

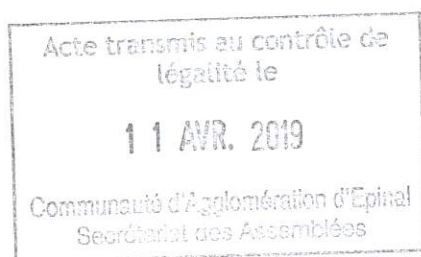
D'INSTITUER une Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

DE FIXER le montant de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif à 500 €/ logement neuf.

D'INSTITUER une « PFAC assimilée domestique » sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

DE FIXER le montant de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif assimilée domestique à 500 €/ unité assimilée domestique neuve.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Le Président,



Handwritten signature in blue ink, likely belonging to the President of the Epinal Agglomeration Community.